

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum : 14**

Présents : 22

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 02

Votants : 23

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 00

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 12**

22 présents : MENUET André, REGALLET Paul, GROS Sébastien, LACROIX Gilles, ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique, BERTEAU Maëva, ARGOUD Yves, PLASSAIS Catherine, CHARANCE Régine, PARCOT Régis, CORNET Romance, CEVOZ-MAMI Christian, BOSSELER Nadia, HENAUX Raymond, QUEYRON Isabelle, GUETAT Christine, MICCICHE Virginie, THIERY Ghislaine, GORJUX Yves, MANGE Marie-Christine, MAURIN Charles.

02 pouvoirs : POTELLE Carine à BERTEAU Maëva, CHAPUIS Agnès à JOURDAN Véronique.

03 absents : LE BIHAN Isabelle, MOREL Alette, DOMINICI Marie-José.

Date de la convocation :

03/06/2026

OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES LOGES DU PARC : VOTE DE L'ERRD 2025

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que l'ERRD reprend l'ensemble des opérations de l'EPRD et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc du centre intercommunal d'action sociale.

INFORME le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme à l'ERRD du Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc du centre intercommunal d'action sociale.

PRESENTE ensuite au conseil d'administration l'ERRD du Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc du centre intercommunal d'action sociale. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Exploitation	ERRD 2025
Dépenses nettes	936 434,14 €
Recettes nettes	801 833,62 €
Résultat d'exploitation 2025	-134 600,52 €

Report d'exercices antérieurs	- 52 580,88 €
Résultat à affecter	- 187 181,40 €

Monsieur le Président quitte ensuite la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur Régis PARCORET demande ensuite au conseil d'administration de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et de l'ERRD,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 23 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** l'ERRD 2025 du Budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

